

## SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 JUIN 1869.

### Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département des Travaux publics des cré- dits spéciaux à concurrence de 6,553,000 fr.

(Voir les N°s 129 et 169 de la Chambre des Représentants, et le N° 84 du Sénat.)

Présents : MM. le BARON DE WOELMONT, Président; le BARON DE LABBEVILLE, le  
BARON MAZEMAN, COGELS, WINCQZ, STIELLEMANS et le DUC D'URSEL, Rap-  
porteur.

MESSIEURS,

La Commission des Travaux publics a examiné le Projet de Loi ouvrant  
au Département des Travaux publics un crédit de 6,553,000 fr.

Au n° 1, Démolition et reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse, et  
construction de nouveaux ponts sur le même fleuve et l'Ourthe, fr. 500,000  
la Commission émet le vœu que le Gouvernement multiplie les communi-  
cations entre les deux rives de la Meuse, autant que l'indique l'intérêt des  
populations et que le permettent les ressources du Budget.

Au n° 2, Travaux de raccordement des routes, tant au chemin de fer  
de l'État qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à  
l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations, fr. 400,000  
la Commission donne son entière approbation et exprime le regret  
qu'on ne puisse consacrer un crédit plus considérable à des travaux  
aussi avantageux pour les chemins de fer que pour les populations.

Au n° 3, Achat d'immeubles : *A.* à Bruges et à Arlon, pour le ser-  
vice des directions provinciales des contributions directes, douanes et  
accises; *B.* à Bruxelles, pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre.  
— Travaux d'appropriation et de restauration à exécuter à ces propriétés,  
fr. 470,000

la Commission, en approuvant ce crédit, exprime le vœu que la mesure  
relative à l'achat d'immeubles pour le service des directions provinciales des  
contributions, douanes et accises se généralise, afin que ces services soient  
tous pourvus de locaux convenables.

Les autres numéros n'ont point soulevé d'observations. La Commission a  
l'honneur de vous proposer à l'unanimité l'adoption du Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
DUC D'URSEL.

*Le Président,*  
BARON FERD. DE WOELMONT.